

**Centre hospitalier de la Dracénie
DECISION N° 2025.006**

Objet : Nomination du Président du Conseil de Bloc Opérateur

Le Directeur du centre hospitalier de la Dracénie,

Le Président de la Commission Médicale d’Etablissement,

Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,

Vu l’ordonnance n° 2021-291 du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l’hôpital,

Vu le Décret n° 2022-202 du 17 février 2022 relatif à la libre organisation des établissements publics de santé et aux fonctions de chef de service dans ces établissements,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L6143-7-3, L.6146-1, L.6146-1-1, R.6146-4 à D6146-5-1,

Considérant l’avis favorable de Monsieur le Docteur Sannajust, Chef du pôle Interventionnel,

DECIDENT CONJOINTEMENT

Article 1 : De nommer Monsieur le Docteur Vesselin YOVTCHEV, praticien hospitalier, aux fonctions de Président du Conseil du Bloc Opérateur.

Article 2 : La présente décision prend effet le 11 février 2025. Le mandat prendra fin au 31 août 2026. Les décisions antérieures en la matière sont abrogées.

Draguignan, le 11 février 2025

Le Directeur,



Ludovic VOILMY

Le Président de la CME,



Jean-Marc MINGUET

Diffusion :

- Diffusion générale
- Intéressé(e)
- Dossier